

Avril 2020 - Concours « Invente la suite »

Règlement du concours

Article 1 : Objet et thème du concours

Les éditions Mazurka proposent un concours pour terminer le confinement de façon festive. Il est ouvert du 1er au 10 mai 2020 inclus.

Ce concours a pour thème « Invente la suite » et se base sur le début de l'album "Le Trucmuche" ([extrait](#) consultable en ligne sur le site Internet de Mazurka).

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert aux enfants jusqu'à 10 ans inclus. La participation à ce concours est gratuite. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle. Une seule participation par enfant est autorisée.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque dessin ou texte devra être un travail original libre de droits dont l'auteur assume l'entière responsabilité. Le plagiat sera bien sûr évité.

Toutes les techniques d'illustration seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc.

Tant qu'elle respecte la consigne d'inventer la suite de l'histoire du Trucmuche, la participation peut prendre la forme d'un texte seul, d'un texte illustré, d'une histoire graphique sans paroles ou d'une BD.

Chaque proposition devra être accompagnée du nom et prénom du participant, de son âge, ainsi qu'une adresse mail pour que nous puissions contacter le gagnant. Toute soumission ne portant pas ces mentions ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Acheminement des dessins

La participation doit être envoyée par mail exclusivement avant le 10 mai 2020 minuit, l'heure d'expédition du message faisant foi. L'adresse à utiliser pour ce faire est celle de notre formulaire de contact.

Aucun accusé de réception ne sera fourni.

Les propositions reçues seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans les deux catégories :

- Moins de 6 ans
- 6 ans et plus

Article 5 : Droit d'image et droit d'auteur

Chaque participant autorise l'utilisation de son œuvre, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur correspondants et qu'il autorise l'organisateur à les reproduire et à les utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication des éditions Mazurka, dans le cadre de la communication liée au présent concours.

Article 6 : Désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins sélectionnés en leur attribuant une note de 0 à 15 selon les critères suivants :

- pertinence par rapport au thème note de 0 à 5
- qualité artistique note de 0 à 5
- Originalité note de 0 à 5

Les participations gagnantes seront celles qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 : Dotations

Deux prix seront décernés à l'issue du concours. Un dans chacune des catégories d'âge des participants.

Le prix sera un livre au choix de notre catalogue pour chacun des deux gagnants.

Les participations retenues par le jury pourront être diffusées sur différents supports notamment le site internet des éditions Mazurka et sa page Facebook, avec mention du prénom du participant.

Les lots gagnés ne pourront être ni négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Article 8 : Remise des dotations

Chacun des gagnants sera individuellement averti. Il devra alors fournir une adresse postale pour l'expédition du livre.

Article 9 : Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : le 1er mai 2020
- Clôture de la remise des dessins : le 10 mai 2020
- Désignation et remise des lots : 17 mai 2020 au plus tard

Article 10 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique sur simple demande.

Article 11 : Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, il s'engage à en informer les participants dans les meilleurs délais.

Article 12 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant. Aucune information concernant les participants ne sera communiquée à des tiers. Seuls le site Tête à modeler et les éditions Mazurka en prendront connaissance.